



Sion, le 7 décembre 2022

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

5^e Prix de la Fondation Pralong: Le Centre Suisses-Immigrés et sa fondatrice récompensés

Ce mardi 6 décembre, la Fondation Alexandre et Ida Pralong-Dayer, présidée par Jean Zermatten, a attribué son prix au Centre Suisses-Immigrés et à sa fondatrice et coordinatrice durant 38 ans Mme Françoise Jacquemettaz. Depuis 1984, cette organisation et ses 80 bénévoles se mettent au service des migrants qui arrivent en Valais, leur offrant écoute, accompagnement scolaire, cours de langue et soutien juridique dans leurs démarches administratives.

Le CSI, Centre Suisses-Immigrés (CSI), est né d'un échec. Celui de l'initiative fédérale «Etre solidaires», qui visait à abolir le statut de saisonnier, ce dernier limitant très fortement le regroupement familial et séparant les familles durant de longues années. L'initiative cependant subit un échec cuisant, empêchant d'ailleurs la Suisse de signer la Convention des droits de l'enfant jusqu'en 1997. Un groupe de Valaisannes et Valaisans, qui s'était fortement mobilisé en faveur du «oui», décida dès lors de donner vie à cette énergie en offrant des cours de français aux travailleurs immigrés. En 1984, le Centre Suisses-Immigrés est officiellement constitué.

Subsides cantonaux et fédéraux insuffisants

Depuis, le CSI s'est employé à soutenir les personnes migrantes dans les démarches administratives auxquelles elles sont confrontées (permis de séjour, asile, regroupement familial, etc.), à mettre à disposition une structure qui permette le dialogue interculturel et favorise l'intégration de la population étrangère (cours de français, rencontres, etc.) et à accompagner les familles avec enfant(s) dans le parcours scolaire de ce(s) dernier(s). Autant de prestations entièrement gratuites. Par ailleurs, le CSI est depuis 2019 le bureau de conseil juridique habilité par le Secrétariat d'Etat aux migrations, pour le Valais, dans le cadre de la procédure d'asile élargie. Une importante reconnaissance pour le Centre et une fonction qui occupe plusieurs salariées. Cependant, bien que la structure perçoive aujourd'hui des subsides communaux, cantonaux et fédéraux, il n'en reste pas moins que son action ne pourrait être d'une telle ampleur sans l'engagement de quelque 80 bénévoles, et en particulier celui de sa fondatrice, présidente (de 1985 à 2019) et coordinatrice Françoise Jacquemettaz, un mandat qu'elle a remis il y a quelques mois.

Une personnalité connue et reconnue de tous



En effet, comme l'a précisé Jean Zermatten, «vous pouvez avoir la meilleure organisation, des statuts reconnus, des bénévoles dévoués, des objectifs définis le plus précisément possible, un Comité engagé, mais ce qui fait la différence, c'est la personne qui dirige, qui anime, qui fait vivre, qui donne l'esprit, la direction, le sens. C'est cela qui fait que ça marche, que ça dure et que ça aide.» Et c'est précisément le rôle qu'a joué Françoise Jacquemettaz dans le CSI, lui offrant depuis la séance constitutive de 1984 un dévouement sans faille et entièrement bénévole. «C'est ce dernier, a précisé Jean Zermatten, qui vous vaut non seulement une connaissance intime des

situations des familles et des enfants migrants de notre canton, mais aussi le respect de toutes les institutions concernées par cette problématique.»



Fondation
Alexandre et Ida Pralong-Dayer

1950 Sion
www.fondation-pralong.ch

Au moment de recevoir le prix, d'une valeur de 10'000 francs, Mme Jacquemettaz a souhaité remercier celles qui furent à ses côtés à la première heure, et y sont restées de nombreuses années, à l'image de Christiane Antille, en charge notamment des cours de français depuis les années 80, et qui l'enseigne encore, de Sonia Z'graggen, active dans l'accompagnement mère-enfant, et de Nicole Michel, à la permanence juridique et sociale.

Loin cependant de mettre fin à son engagement en faveur de l'enfance, Mme Jacquemettaz reste en charge, sur mandat de l'APEA de Sion et du Coteau du Soleil à Ardon, de la tutelle des mineurs non accompagnés.

Une fondation à la mémoire d'Ida et Alexandre Pralong-Dayer

Citoyenne d'Héremence, originaire de Saint-Martin, Gikta Pralong avait hérité de ses parents, puis avait arrondi cette fortune par le travail de toute une vie. Durant les dernières années de sa vie – elle est décédée en mai 2020, elle a souhaité honorer la mémoire de ses parents à travers une fondation destinée aux enfants vivant en Valais. C'est ainsi qu'est née en août 2013 la Fondation Ida et Alexandre Pralong-Dayer. Reconnue d'utilité publique par l'Etat du Valais, celle-ci aide des institutions, organisations et autres associations ou fondations qui œuvrent pour et avec des enfants, dans les domaines les plus divers, de la prise en charge ambulatoire à l'aide pour les démunis et même à des démarches de recherches qui pourraient améliorer le sort des plus jeunes.

Un prix de 10'000 francs est attribué un an sur deux, et les demandes qui parviennent à la fondation durant l'année sont traitées au cas par cas par le Conseil de fondation. Cinq prix de 10'000 francs ont déjà été attribués (SOS Enfants de chez nous, Terre des hommes Valais, Patouch, La Maisonnée, Centre Suisses-Immigrés), et près d'une trentaine de soutiens plus modestes attribués.

Renseignements complémentaires:

M. Jean Zermatten, président de la Fondation Pralong
contact@fondation-pralong.ch / www.fondation-pralong.ch

Mme Françoise Jacquemettaz, ancienne coordinatrice du Centre Suisses-Immigrés
Tél. 027 398 28 77 ou 079 629 87 69

Mme Madeline Heiniger, présidente du Centre Suisses-Immigrés
Tél. 079 683 71 37, mad.heiniger@omedia.ch